



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Publication le 7 mai 2020
3003 Berne-Wabern, le 5 mai 2020

Le mois de mars 2020 en un coup d'œil

	Mars 2020	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020
Etrangers (population résidante permanente)	2'125'410	--	--
Solde migratoire (population résidante permanente)	4'927	13'653	18'386
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'392	22'492	22'398
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'636	4'826	4'760
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	765	1'613	1'943
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	417	1'893	1'487
Dérogations aux conditions générales d'admission	447	1'259	1'132
Regroupement familial (population résidante permanente)	2'892	9'511	10'099
Naturalisation	3'399	7'984	8'021

Table des matières

1. Population étrangère au 31.03.2020	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire.....	5
2.1. Immigration (afflux)	5
2.2. Emigration (sorties)	6
2.3. Solde migratoire	7
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Actifs UE-2	11
3.4. Contingents Croatie.....	12
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	12
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	13
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	14
3.8. Autorisations pour les prestataires de services d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an.....	15
3.9. Immigration par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)	16
4. Taux de chômage.....	18
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	19
6. Regroupement familial	20
7. Naturalisations.....	22
8. Autorisations d'établissement C octroyées	23
9. Définitions.....	24

1. Population étrangère au 31.03.2020

Population étrangère résidente permanente			
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %
Total	2'090'669	2'125'410	1.7
UE/AELE/UK ¹	1'429'482	1'452'421	1.6
UE-17	1'275'353	1'286'439	0.9
UE-8	94'249	100'404	6.5
UE-2	27'375	33'100	20.9
Croatie	28'417	28'366	-0.2
Ressortissants d'Etats tiers	661'187	672'989	1.8

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'125'410	100	34'741	1.7
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	20'574	1.0	-2'531	-11.0
Autorisations de séjour	722'428	34.0	21'640	3.1
Autorisations d'établissement	1'382'408	65.0	15'632	1.1

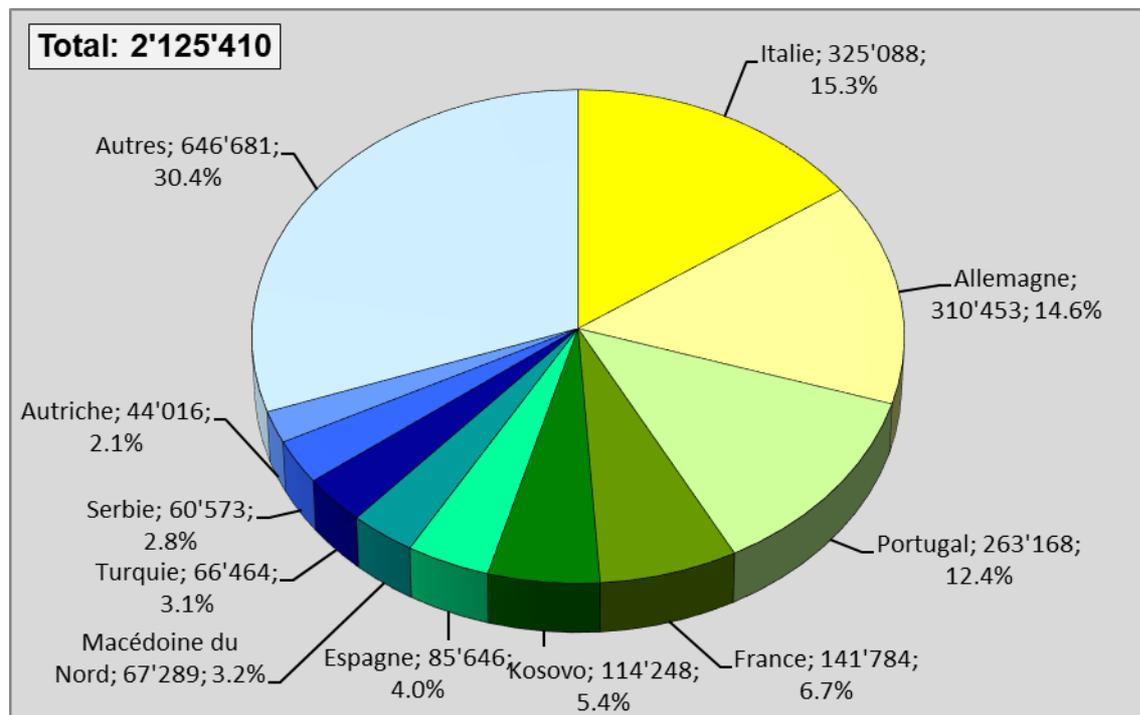
Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %
Total	54'605	48'228	-11.7
UE/AELE/UK	44'401	39'177	-11.8
UE-17	31'249	28'362	-9.2
UE-8	8'212	7'400	-9.9
UE-2	4'270	2'740	-35.8
Croatie	571	596	4.4
Ressortissants d'Etats tiers	10'204	9'051	-11.3

Source: SYMIC

- A fin mars 2020, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.3% de ressortissants de l'UE/AELE/UK. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.7%.
- Les ressortissants de l'UE/AELE/UK constituaient le 81% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 19% restants provenaient d'Etats tiers.

¹ Les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées. Depuis le 1er février 2020, l'Union européenne compte 27 Etats membres. Le Royaume-Uni (UK) est sorti de l'UE le 31 janvier 2020. La dénomination UE/AELE/UK utilisée depuis février 2020 regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les publications antérieures des « Statistiques sur l'immigration » (se référer aux définitions Royaume-Uni, UE-17 et UE/AELE/UK en fin de document).

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source : SYMIC

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
France	5'265	Portugal	-2'453
Roumanie	3'709	Serbie	-1'050
Erythrée	2'720	Bosnie et Herzégovine	-596
Pologne	2'339	Etats-unis d'Amérique	-180
Syrie	2'294	Turquie	-97

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020
Solde migratoire	13'653	18'386
Solde naturel de la population étrangère	3'942	3'766
Solde de nationalité	-8'040	-8'058

Source: SYMIC

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Total	11'244	11'227	-0.2	33'652	36'665	9.0
UE/AELE/UK	7'606	7'806	2.6	23'232	26'029	12.0
UE-17	6'034	6'143	1.8	18'861	20'556	9.0
UE-8	973	924	-5.0	2'994	3'139	4.8
UE-2	515	659	28.0	1'099	2'048	86.4
Croatie	54	57	5.6	189	208	10.1
Ressortissants Etats tiers	3'638	3'421	-6.0	10'420	10'636	2.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Total	7'936	7'011	-11.7	25'422	23'663	-6.9
UE/AELE/UK	6'213	5'658	-8.9	20'508	18'986	-7.4
UE-17	4'161	3'801	-8.7	14'747	13'820	-6.3
UE-8	1'346	1'286	-4.5	3'761	3'592	-4.5
UE-2	604	496	-17.9	1'712	1'233	-28.0
Croatie	90	62	-31.1	248	291	17.3
Ressortissants Etats tiers	1'723	1'353	-21.5	4'914	4'677	-4.8

Source: SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Total	8'587	8'607	0.2	25'553	28'391	11.1
UE/AELE/UK	5'840	6'176	5.8	17'806	20'583	15.6
Ressortissants Etats tiers	2'747	2'431	-11.5	7'747	7'808	0.8

Source: SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à mars 2020 : 2'965 (population étrangère résidente permanente) ; 1'047 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Total	6'977	5'816	-16.6	18'429	16'809	-8.8
UE/AELE/UK	5'200	4'341	-16.5	13'952	12'873	-7.7
UE-17	4'409	3'618	-17.9	11'920	10'840	-9.1
UE-8	609	525	-13.8	1'537	1'464	-4.7
UE-2	115	154	33.9	302	439	45.4
Croatie	42	31	-26.2	124	90	-27.4
Ressortissants Etats tiers	1'777	1'475	-17.0	4'477	3'936	-12.1
Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Total	3'909	7'113	82.0	13'456	16'132	19.9
UE/AELE/UK	3'316	6'061	82.8	10'923	13'431	23.0
UE-17	2'084	4'315	107.1	6'966	8'995	29.1
UE-8	696	1'244	78.7	2'501	2'933	17.3
UE-2	471	417	-11.5	1'274	1'289	1.2
Croatie	58	66	13.8	153	171	11.8
Ressortissants Etats tiers	593	1'052	77.4	2'533	2'701	6.6

Source: SYMIC

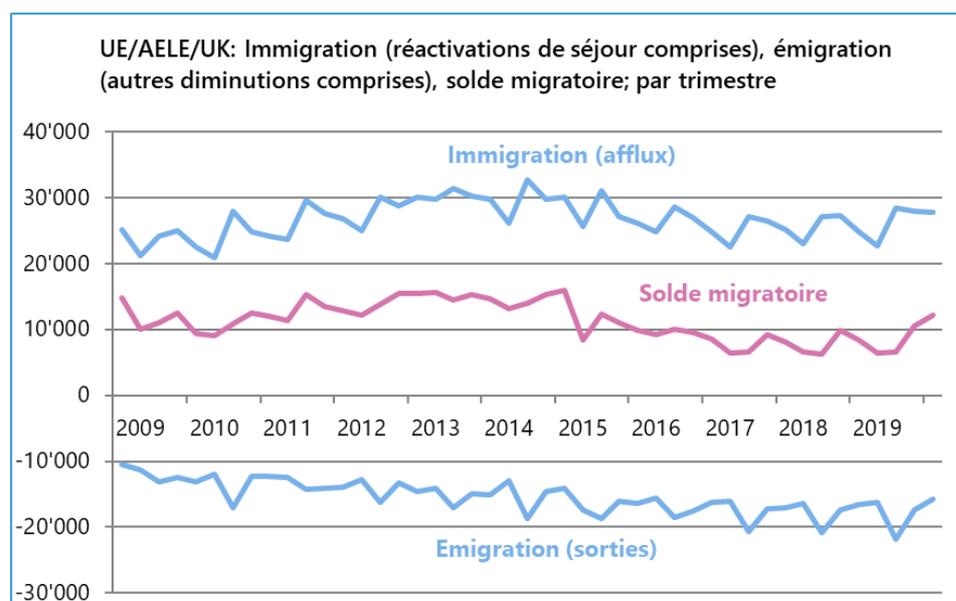
- Le solde migratoire de la population étrangère résidante permanente a augmenté de janvier à mars 2020 par rapport aux mois de janvier - mars 2019 (+34.7%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidante permanente a augmenté de janvier à mars 2020 par rapport aux mois de janvier - mars 2019 (+9.0%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidante permanente a reculé de janvier à mars 2020 par rapport aux mois de janvier - mars 2019 (-8.8%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à mars 2020 : 4'435 (population étrangère résidante permanente) ; 13'523 (population résidante non permanente de nationalité étrangère).

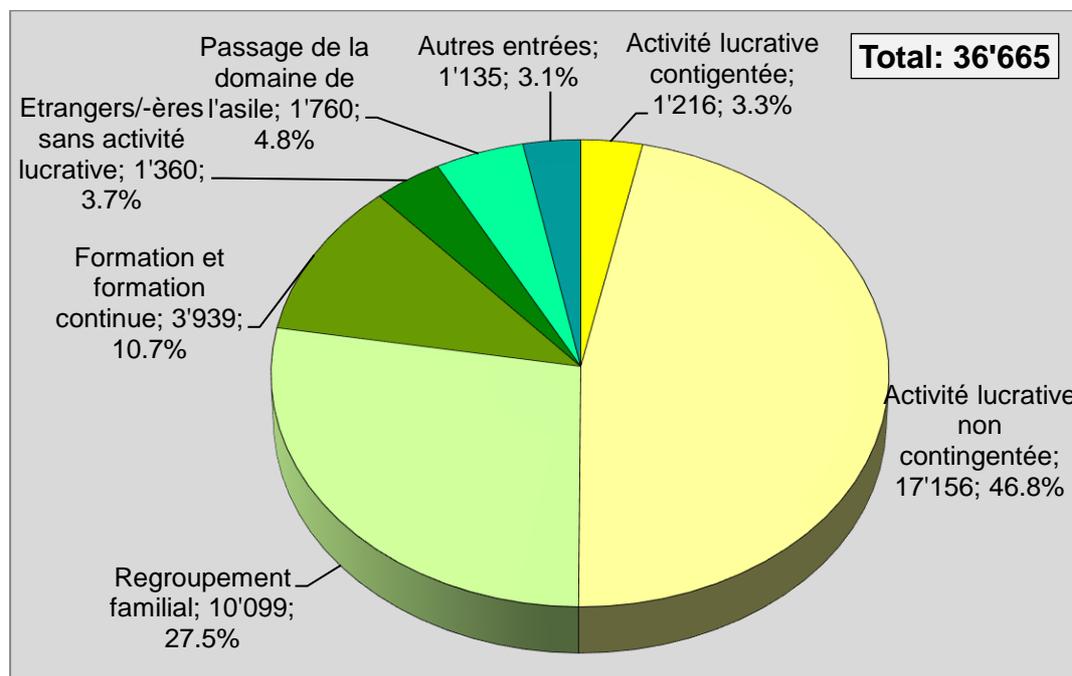
2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Total	3'639	4'927	35.4	13'653	18'386	34.7
UE/AELE/UK	2'043	3'097	51.6	8'381	12'167	45.2
UE-17	1'330	2'249	69.1	6'282	9'012	43.5
UE-8	310	343	10.6	1'281	1'512	18.0
UE-2	385	467	21.3	737	1'493	102.6
Croatie	14	26	85.7	65	115	76.9
Ressortissants Etats tiers	1'596	1'830	14.7	5'272	6'219	18.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Total	940	-3'095	-429.3	-285	-4'945	-1635.1
UE/AELE/UK	333	-2'925	-978.4	-449	-4'753	-958.6
UE-17	379	-2'200	-680.5	469	-2'530	-639.4
UE-8	117	-462	-494.9	-499	-1'198	-140.1
UE-2	-182	-216	-18.7	-396	-943	-138.1
Croatie	15	-38	-353.3	-20	-82	-310.0
Ressortissants Etats tiers	607	-170	-128.0	164	-192	-217.1

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier - mars 2020 (population étrangère résidante permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Avril	3'893	4'028	+3.5	4'107	3'585	-12.7	6'677	6'677	0.0
Mai	4'173	4'109	-1.5	4'210	4'237	+0.6	6'987	7'245	+3.7
Juin	3'940	3'477	-11.8	4'313	3'862	-10.5	7'878	7'006	-11.1
Juillet	4'329	4'265	-1.5	3'616	3'645	+0.8	7'917	7'478	-5.5
Août	4'098	4'274	+4.3	3'138	2'563	-18.3	7'134	6'568	-7.9
Septembre	4'313	4'594	+6.5	2'869	2'957	+3.1	6'899	7'769	+12.6
Octobre	5'224	5'348	+2.4	2'954	3'685	+24.7	7'520	8'613	+ 14.5
Novembre	4'564	4'455	-14.7	3'549	3'443	-2.9	7'508	7'174	-4.4
Décembre	2'892	2'841	-1.8	4'861	6'180	+27.1	7'341	9'180	+25.1
Janvier	4'244	4'647	+9.5	4'102	4'186	+2.0	9'011	9'597	+6.5
Février	4'032	4'461	+10.6	2'966	2'435	-17.9	6'795	6'409	-5.7
Mars	4'081	4'101	+0.5	3'103	3'131	+0.9	6'686	6'392	-4.4
Total	49'783	50'600	+1.6	43'788	43'909	+0.3	88'353	90'108	+2.0

Source: SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Avril	763	728	-4.6	1'501	1'480	-1.4	1'884	1'853	-1.6
Mai	753	780	+3.6	1'890	1'988	+5.2	2'168	2'302	+6.2
Juin	836	643	-23.1	2062	1'651	-19.9	2'645	2'024	-23.5
Juillet	832	780	-6.3	1'662	1'737	+4.5	2'376	2'172	-8.6
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'817	1'679	-7.6
Septembre	721	798	+10.7	1'231	1'169	-5.0	1'682	1'807	+7.4
Octobre	916	967	+5.6	1'309	1'477	+12.8	1'913	2'082	+8.8
Novembre	884	785	-11.1	1'287	1'179	-8.4	1'726	1'632	-5.4
Décembre	530	538	+1.5	1'438	1'568	+9.0	1'714	1'929	+12.5
Janvier	710	768	+8.2	1'217	1'305	+7.2	1'752	1'718	-1.9
Février	675	798	+18.2	1'023	968	-5.4	1'349	1'406	+4.2
Mars	707	686	-3.0	1'343	1'319	-1.8	1'725	1'636	-5.2
Total	9'107	8'979	-1.4	17'293	17'029	-1.5	22'751	22'240	-2.2

Source: SYMIC

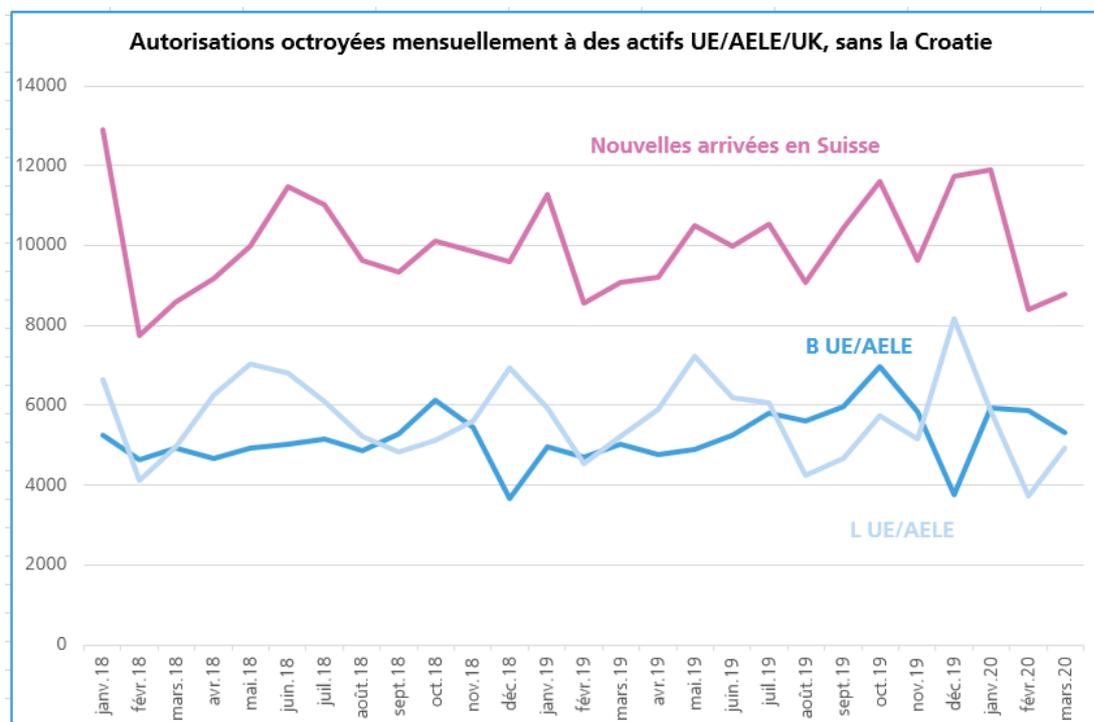
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2*

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Avril	0	0	-	636	838	+31.8	613	675	+10.1
Mai	0	0	-	921	991	+7.6	821	941	+14.6
Juin	249	*1'136	+356.2	421	677	+60.8	939	942	+0.3
Juillet	0	755	-	802	679	-15.3	738	897	+21.5
Août	0	615	-	746	511	-31.5	684	828	+21.1
Septembre	249	590	+136.9	726	537	-26.0	748	854	+14.2
Octobre	0	656	-	847	587	-30.7	684	903	+32.0
Novembre	0	584	-	783	534	-31.8	635	807	+27.1
Décembre	249	400	+60.6	629	438	-30.4	550	610	+10.9
Janvier	0	505	-	613	379	-38.2	530	591	+11.5
Février	0	598	-	550	327	-40.5	428	587	+37.1
Mars	249	541	+117.3	771	494	-35.9	655	765	+16.8
Total	996	6'380	+540.6	8'445	6'992	-17.2	8'025	9'400	+17.1

Source: SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2019, les autorisations de séjour B ne sont plus contingentées pour les ressortissants de l'UE-2.



Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Autorisations de séjour B Contingent total= 133 (par trimestre : 33)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 1'158 (par trimestre : 289)

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent
Janvier	33	0	101	188
Février	33	0	183	106
Mars	33	0	236	53

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source: SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2018	2019	2020	2019	2020
Janvier	4'672	5'563	6'013	316'643	--
Février	4'082	5'832	5'337	316'643	--
Mars	4'159	4'728	4'858	316'643	--
Avril	4'788	6'163		322'720	
Mai	4'798	6'653		322'720	
Juin	5'876	5'618		322'720	
Juillet	4'526	6'741		325'291	
Août	5'396	4'986		325'291	
Septembre	4'369	5'397		325'291	
Octobre	5'578	5'874		328'850	
Novembre	5'401	5'478		328'850	
Décembre	4'654	4'715		328'850	

Sources: Autorisations frontalières délivrées - SYMIC; effectif des frontaliers actifs - statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

	Mars 2019	Mars 2020	Différence	
			absolue	en %
Jours de travail				
Total général	788 917	708 000	- 80 917	- 10.3
Travailleurs	529 353	524 303	- 5 050	- 1.0
Indépendants	93 878	61 550	- 32 328	- 34.4
Travailleurs détachés	165 686	122 147	- 43 539	- 26.3

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	58 951	48 967	- 9 984	- 16.9
Travailleurs	29 512	27 439	- 2 073	- 7.0
Indépendants	8 731	6 461	- 2 270	- 26.0
Travailleurs détachés	20 708	15 067	- 5 641	- 27.2

Annonces par secteur économique

Total général	58 951	48 967	- 9 984	- 16.9
Agriculture	1 461	2 109	648	+44.4
Industrie et artisanat	20 317	15 644	- 4 673	- 23.0
Services	37 173	31 214	- 5 959	- 16.0

Source: SYMIC

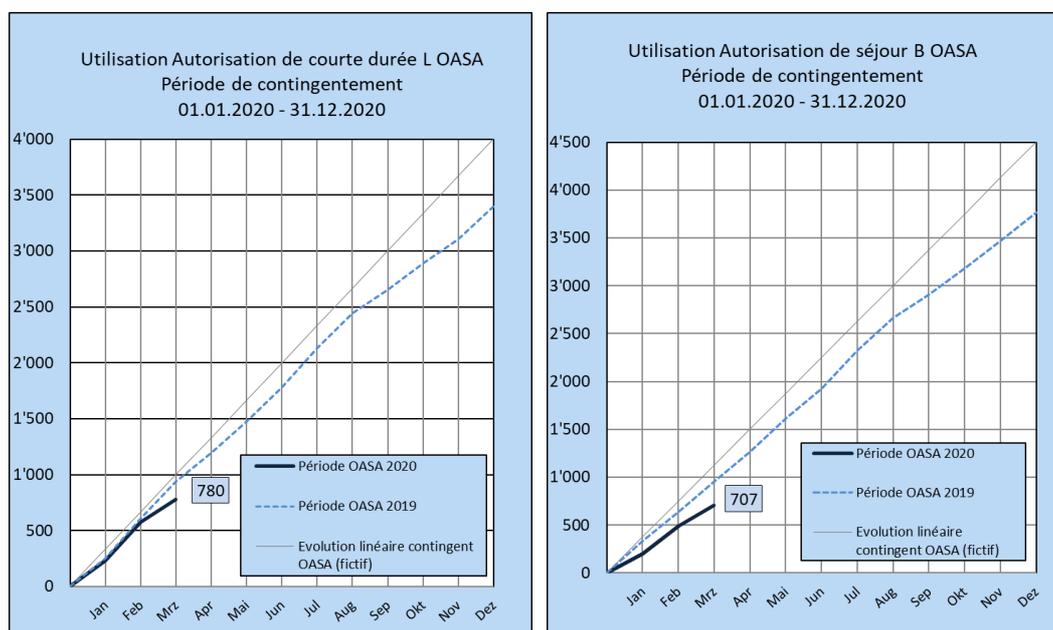
- Pendant la période s'étendant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (12 mois), le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a augmenté par rapport à la même période entre 2018 et 2019 (+2.0% ou + 1'755 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -2.2% pendant cette même période (- 511 personnes). D'avril 2019 à fin mars 2020, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+17.1%, + 1'375 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont diminué de -2,7% en mars 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (- 130 autorisations).
- En mars 2020, 21'528 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur nombre a diminué (- 7'911 annonces ou -26.9%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué en mars 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (-7.0%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées
Janvier	249	233	332	199
Février	604	577	642	493
Mars	939	*780	954	*707
Avril	1'200		1'266	
Mai	1'480		1'611	
Juin	1'784		1'926	
Juillet	2'132		2'320	
Août	2'442		2'666	
Septembre	2'655		2'911	
Octobre	2'887		3'181	
Novembre	3'106		3'468	
Décembre	3'396		3'766	

Source: SYMIC

* Fin mars 2020, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 3'668 permis B et 3'295 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 928 permis B et 1'443 permis L.



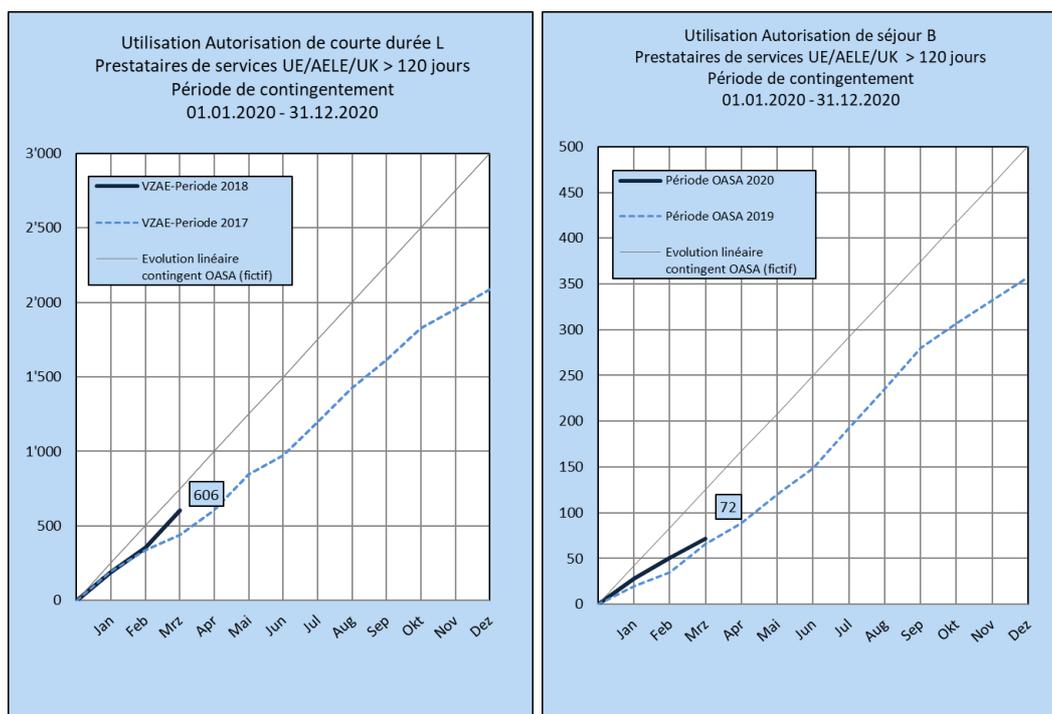
- Pour l'année 2020, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin mars 2020, à 20% des autorisations de séjour de courte durée L et à 16% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations pour les prestataires de services d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées
Janvier	195	186	20	28
Février	336	350	35	51
Mars	441	*606	66	*72
Avril	602		88	
Mai	846		120	
Juin	976		149	
Juillet	1'194		192	
Août	1'428		235	
Septembre	1'618		280	
Octobre	1'824		307	
Novembre	1'955		332	
Décembre	2'086		357	

Source: SYMIC

* Fin mars 2020, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 333 permis B et 1'888 permis L (y compris la réserve de l'année précédente).



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE/UK, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. Ces contingents sont alloués trimestriellement. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE/UK](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mars 2020, à 20% des autorisations de séjour de courte durée L et à 14% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	5'139	5'294	3.0	15'468	17'231	11.4
Agriculture	168	185	10.1	505	543	7.5
Industrie et artisanat	1'019	993	-2.6	2'877	3'255	13.1
Services	3'952	4'116	4.1	12'086	13'433	11.1
UE-17	3'985	4'034	1.2	12'360	13'242	7.1
Agriculture	42	59	40.5	163	181	11.0
Industrie et artisanat	803	752	-6.4	2'330	2'474	6.2
Services	3'140	3'223	2.6	9'867	10'587	7.3
UE-8	751	733	-2.4	2'269	2'380	4.9
Agriculture	90	74	-17.8	261	222	-14.9
Industrie et artisanat	127	135	6.3	381	484	27.0
Services	534	524	-1.9	1'627	1'674	2.9
UE-2	367	499	36.0	715	1'490	108.4
Agriculture	36	52	44.4	76	140	84.2
Industrie et artisanat	80	99	23.8	134	274	104.5
Services	251	348	38.6	505	1'076	113.1
Croatie	22	18	-18.2	77	84	9.1
Agriculture	0	0	-	4	0	-100.0
Industrie et artisanat	7	6	-14.3	24	19	-20.8
Services	15	12	-20.0	49	65	32.7

Source: SYMIC

- En ce qui concerne l'UE/AELE/UK, la [population étrangère résidante permanente](#) a augmenté de janvier à mars 2020 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période en 2019.
- En ce qui concerne l'immigration de travailleurs ressortissants d'Etats membres de l'UE/AELE/UK au sein de la [population résidante non permanente de nationalité étrangère](#), elle a diminué dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » de janvier à mars 2020 par rapport à la même période en 2019. Dans le secteur de « l'agriculture », une augmentation de 12.9% est observée.

Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	5'437	4'905	-9.8	18'112	16'535	-8.7
Agriculture	869	984	13.2	1'460	1'649	12.9
Industrie et artisanat	876	814	-7.1	2'394	2'324	-2.9
Services	3'692	3'107	-15.8	14'258	12'562	-11.9
UE-17	3'542	3'225	-8.9	12'899	11'911	-7.7
Agriculture	186	236	26.9	290	374	29.0
Industrie et artisanat	690	712	3.2	1'968	2'025	2.9
Services	2'666	2'277	-14.6	10'641	9'512	-10.6
UE-8	1'260	1'188	-5.7	3'479	3'310	-4.9
Agriculture	541	555	2.6	878	912	3.9
Industrie et artisanat	96	57	-40.6	211	177	-16.1
Services	623	576	-7.5	2'390	2'221	-7.1
UE-2	552	433	-21.6	1'502	1'041	-30.7
Agriculture	140	191	36.4	289	349	20.8
Industrie et artisanat	75	32	-57.3	188	73	-61.2
Services	337	210	-37.7	1'025	619	-39.6
Croatie	77	53	-31.2	213	249	16.9
Agriculture	2	2	0.0	3	14	366.7
Industrie et artisanat	15	11	-26.7	27	46	70.4
Services	60	40	-33.3	183	189	3.3

Source: SYMIC

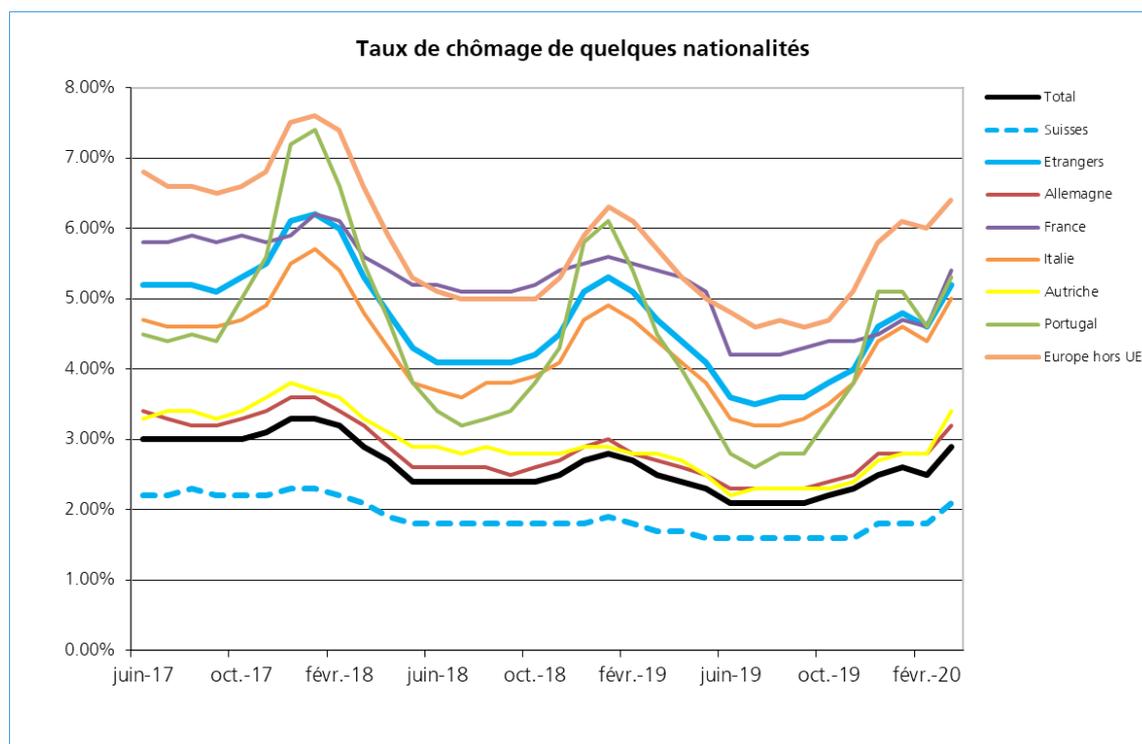
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE/UK, par branche économique, mars 2020

Population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'329
Restauration et hébergement	1'177
Agriculture	985
Santé et service vétérinaire	687
Construction	531

Source: SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mars 2019	Mars 2020
Total	2.7%	2.9%
Etrangers	5.1%	5.2%
Suisses	1.8%	2.1%



Source: SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	4	6	50.0	14	17	21.4
Par suite de violence conjugale	2	2		2	4	
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	2	4		12	13	
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	416	441	6.0	1'245	1'115	-10.4
Sans papiers ^{5 a)} ⁶	82	128		353	288	
Parent étranger d'un enfant suisse	10	11		28	31	
Intérêts publics majeurs	1	5		7	17	
Conversion de permis F ⁷ en permis B b) ⁶	257	236		665	591	
Conversion de permis N ⁸ en permis B c) ⁶	11	7		40	21	
Autres exceptions ⁹	55	54		152	167	
Total	420	447	6.4	1'259	1'132	-10.1

Source: SYMIC

⁵ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁶ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile.

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier – mars 2020
Syrie	139
Afghanistan	99
Brésil	86
Erythrée	68
Chine	61
Philippines	57
Somalie	51
Kosovo	47
Bolivie	41
Sri Lanka	34
Autres	217
Total	900

Source: SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'117	2'892	-7.2	9'511	10'099	6.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	661	581	-12.1	1'957	1'904	-2.7
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'456	2'311	-5.9	7'554	8'195	8.5

Source: SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'117	2'892	-7.2	9'511	10'099	6.2
dont ressortissants UE/AELE/UK ayant immigré au titre du regroupement familial	1'466	1'442	-1.6	4'613	5'139	11.4
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'651	1'450	-12.2	4'898	4'960	1.3

Source: SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - mars 2020
Italie	963
Allemagne	836
France	680
Portugal	533
Kosovo	500
Macédoine du Nord	462
Brésil	336
Etats-unis d'Amérique	314
Espagne	304
Royaume-Uni	298
Autres	4'873
Total	10'099

Source: SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Naturalisations	3'620	3'399	-6.1	7'984	8'021	0.5
ordinaires	3'090	2'887	-6.6	6'474	6'732	4.0
facilitées et réintégrations	530	512	-3.4	1'510	1'289	-14.6

Source: SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %
Allemagne	479	567	18.4
Italie	554	393	-29.1
France	258	365	41.5
Portugal	249	245	-1.6
Kosovo	359	232	-35.4
Turquie	193	150	-22.3
Macédoine du Nord	122	118	-3.3
Espagne	113	113	0
Serbie	130	97	-25.4
Royaume-Uni	75	89	18.7

Source: SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2019	Mars 2020	Différence en %	Janvier - mars 2019	Janvier - mars 2020	Différence en %
Total	6'133	5'839	-4.8	20'440	19'531	-4.4
octroyées de manière anticipée ¹¹	223	427	91.5	649	1'129	74.0

Source: SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - mars 2020
Pologne	117
Russie	112
Hongrie	92
Roumanie	80
Inde	43

Source: SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). [L'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 19'531 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à mars 2020, dont 1'129 (5.8%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est pas comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE/UK.

Royaume-Uni (UK): Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020. L'ALCP continue de s'appliquer aux citoyens du Royaume-Uni en Suisse jusqu'au 31 décembre 2020 au moins. Pendant cette phase de transition, les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées, seule la dénomination UE-28/AELE a été adaptée à la situation en lien avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE (nouveau : UE/AELE/UK). Le Royaume-Uni figure également dans la catégorie UE-17.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni. Jusqu'à la fin de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni), la catégorie de pays UE-17 est inchangée dans les publications statistiques du SEM (source : Symbic) afin de permettre une comparabilité des données statistiques avec les périodes précédentes.

UE/AELE/UK : l'UE/AELE/UK comprend les 27 pays membres de l'Union européenne à compter du 1^{er} février 2020, l'AELE et le Royaume-Uni (UK). La nouvelle dénomination UE/AELE/UK a été introduite pour la première fois dans la publication du mois de février 2020 et est maintenue pendant la durée de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni). L'UE/AELE/UK regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les précédentes publications des « Statistiques sur l'immigration ».